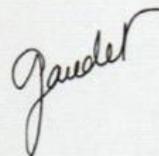
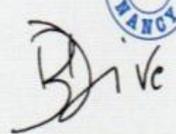


Activité 1 : Une identité qui se construit à la naissance

Correction

Compléter le tableau en vous aidant des informations présentes dans l'acte de naissance.

INFORMATIONS	ACTE DE NAISSANCE
Jour et heure de naissance de l'enfant	13/07/1995 22h25
Prénoms et nom de l'enfant	Cléo, Anne GAUDET
Lieu de naissance de l'enfant	Nancy 30 rue de Metz
Prénoms et nom du père	Hugues, Dominique GAUDET
Date et lieu de naissance du père	Saint-Dié (Vosges)
Profession du père	Informaticien
Prénoms et nom de la mère	Anne, Cécile GAUDET
Date et lieu de naissance de la mère	13/08/1972 Reims (Marne)
Profession de la mère	Cadre bancaire
Adresse des parents	21 rue des Carmes Nancy (Meurthe et Moselle)
Jour et heure de la déclaration	15/07/1995 15h30
Officier de l'état civil	Maire de Nancy : Brigitte DIVE

<p>678</p> <p>n° 678</p> <p>Naissance de</p> <p>Cléo, Anne GAUDET</p>	<p>Le treize juillet mille neuf cent quatre-vingt-quinze à vingt deux heures vingt cinq minutes, est née, 30 rue de Metz : Cléo, du sexe féminin, de Hugues, Dominique GAUDET, né à Saint-Dié (Vosges), le 8 juillet 1970, informaticien, et de Anne, Cécile Gaudet, née à Reims (Marne), le 13 août 1972, cadre bancaire, domiciliés à Nancy-Meurthe-et-Moselle - 21 rue des Carmes.</p> <p>Dressé le 15 juillet 1995 à 15 heures 30 minutes, sur la déclaration de Hugues, Dominique GAUDET, 25 ans, ayant assisté à l'accouchement qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Brigitte DIVE, maire de Nancy, officier de l'état civil.</p> <div style="text-align: right;">    </div>
--	---

1 L'acte de naissance de Cléo

Carte d'identité d'un mineur : première demande 2

Vérfié le 20 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Demande en France

Pour demander la carte nationale d'identité d'un mineur, l'enfant et son responsable doivent se rendre en mairie avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la situation de l'enfant et notamment de la possession d'un passeport sécurisé.

Pièces à fournir

Il faut présenter les documents **originaux**.

- Une photo d'identité récente et conforme aux normes
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Justificatif de domicile
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé . Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple)
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet)

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1342>

1) A quoi sert l'acte de naissance dans la situation expliquée dans ce document ?

L'acte de naissance sert à vérifier son existence et sa filiation avec les parents.

2) A l'aide de vos connaissances, vous expliquerez pourquoi il est important d'obtenir ce type de document officiel.

La pièce d'identité permet de voyager dans certains pays, à prouver son identité, à s'inscrire dans une école, à passer des examens et à pouvoir entrer sur des sites protégés.